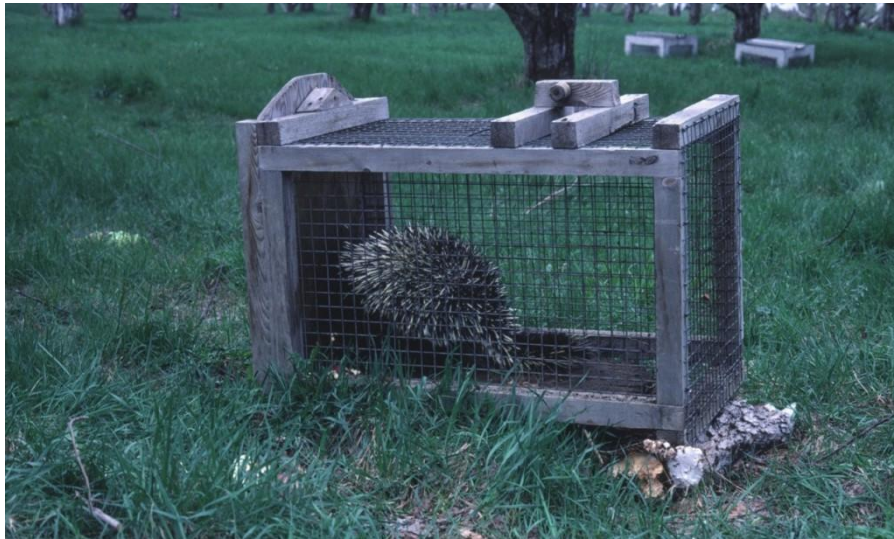


## M.6- Porc-épic, écureuils et oiseaux ravageurs

Auteurs de la première édition : Daniel Cormier, Robert Maheux et Yvon Morin  
Auteurs de la mise à jour 2023 : Audrey Charbonneau et Stéphanie Gervais  
Dernière mise à jour par les auteures : 9 mars 2023

### Porc-épic

Le porc-épic gruge l'écorce du pommier, principalement dans le haut des arbres. Il ronge l'écorce en plaques aux formes irrégulières et affecte généralement plusieurs pommiers dans la même zone. Ces animaux causent rarement des dommages étendus. Cependant, si l'un d'eux ou toute une famille causent des problèmes, il est préférable de s'adresser à un agent de protection de la faune (voir la fiche sur [Les animaux de chasse et la loi](#)).



*Porc-épic piégé (source : Gaétan Racette).*

### Écureuils

L'écureuil roux peut endommager les pommes contenues dans les coffres lors de la récolte en insérant ses dents dans plusieurs d'entre elles pour en prendre de petites bouchées. Ce phénomène est très localisé et ne se produit pas chaque année. L'écureuil gris affectionne quant à lui les pommes qu'il peut ramasser lui-même dans le haut des arbres. Les dommages sur fruits peuvent être plus importants lors de saisons plus sèches et chaudes.



*Domage d'écureuil sur une pomme prise au sommet du pommier (source : Stéphanie Gervais).*

Le piégeage peut régler temporairement un problème causé par les écureuils, mais la méthode reste peu efficace, même si elle est répétée périodiquement, en raison du taux élevé de fécondité de l'écureuil et de l'occupation presque immédiate d'un territoire laissé vacant. Un permis conforme est nécessaire (voir la remarque à la fin de cette fiche).

## Oiseaux frugivores

Lors d'étés particulièrement secs, quelques oiseaux peuvent tenter de se désaltérer à même les fruits lorsque ceux-ci commencent à se colorer. Les dégâts qui en résultent sont causés surtout par les **étourneaux** et les **corneilles**.

Il existe sur le marché des systèmes qui servent à éloigner les oiseaux nuisibles à l'aide de sons puissants émis par des appareils électroniques. Cependant, les oiseaux s'y habituent très rapidement et l'efficacité de ces appareils diminue avec le temps. Il est également important de s'informer auprès des autorités locales pour vérifier si la réglementation permet l'usage de tels systèmes.

De gros ballons sur lesquels sont dessinés de grands yeux, semblables à ceux d'un hibou, sont aussi disponibles dans le commerce et peuvent également diminuer les visites dans les secteurs à risque.

Certains oiseaux peuvent aussi être chassés à condition de posséder le permis requis, mais ils sont particulièrement difficiles à atteindre (voir la remarque à la fin de cette fiche).

## Gélinotte huppée

Dans les régions où sa population est abondante, la gélinotte huppée, communément appelée « perdrix », peut occasionner des dommages non négligeables aux pommiers en se nourrissant des bourgeons à fruits. Ces dégâts, parfois confondus avec ceux du cerf de Virginie, peuvent rarement causer des pertes importantes.



*Gélinotte huppée (source : Sylvie Bellerose, IRDA).*

## Entretien des abords du verger

Un entretien adéquat du verger et des sous-bois contigus prévient la multiplication de la gélinotte huppée, celle-ci n'y trouvant plus l'habitat requis pour la protection de sa couvée. Pour ne pas favoriser la présence de la gélinotte dans les vergers, il est donc utile d'éliminer fourrés, taillis, broussailles et haies aussi bien à l'intérieur qu'en bordure du verger. Il est en outre judicieux d'enlever les branches basses (situées à 2 m du sol et moins) des arbres des sous-bois bordant le verger.

## **Chasse**

La gélinotte huppée étant un gibier très recherché, la chasse effectuée au moment prévu par la réglementation (avec un permis de chasse au petit gibier) permet de réduire considérablement les populations de cette espèce (voir la remarque à la fin de cette fiche).

## **Dindon sauvage**

Cet oiseau, de plus en plus répandu dans le sud du Québec, cause des problèmes dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie en se nourrissant des pommes situées dans le bas des arbres ou tombées au sol à la fin de l'été et en automne. Au printemps, il peut se nourrir des bourgeons dans le bas des arbres.



*Dindon sauvage (source: [mnr.gov.on.ca](http://mnr.gov.on.ca)).*

L'utilisation de répulsifs gustatifs et odorants n'est pas efficace contre ce ravageur, puisque le dindon sauvage possède peu de sens de l'odorat et du goût. Cependant, il existe sur le marché des produits qui servent à éloigner des oiseaux nuisibles à l'aide de sons émis par des appareils électroniques qui peuvent être efficaces. Il est important de s'informer auprès des autorités locales pour vérifier si la réglementation permet l'usage de tels systèmes. Le dindon sauvage peut aussi être chassé, à condition de posséder le permis requis.

La [Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune](#) s'applique aussi à votre verger. Consulter la fiche sur [Les animaux de chasse et la loi](#) si vous prévoyez piéger ou chasser des animaux dans votre verger.

## Pour en apprendre davantage

sur les mammifères et les oiseaux traités dans cette section, veuillez consulter les fiches individuelles produites par le gouvernement du Québec traitant des animaux importuns en milieu agricole, disponibles sur le lien Internet suivant :

[Liste des espèces fauniques | Gouvernement du Québec](#)

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

